

RECOMMANDATIONS POUR LES FAÇADES :

(Ces recommandations sont inspirées en partie du Guide de recommandations architecturales et paysagères de la Puisaye/Forterre)

Les façades des anciennes constructions sont souvent dégradées et vétustes.

Cette situation nuit à l'image de la région. Cependant, la non intervention depuis des décennies a permis de conserver à ces constructions leur aspect d'origine et de préserver le vocabulaire architectural traditionnel (modénature, ouverture, enduit et matériaux) qui a souvent disparu lors des opérations de rénovation et de ravalement réalisées dans les années 1970.

Chaque façade affirme sa propre identité suivant le type de modénature, le rythme des ouvertures et les matériaux mis en œuvre.



. De la maison de bourg à la maison bourgeoise

Les maisons de bourg doivent subir le moins de modification possible pour conserver la cohérence de l'ensemble de la rue.

Il convient donc :

- . de préserver les éléments de modénature qui font la particularité de chaque façade: lignes horizontales des bandeaux et des corniches, lignes verticales des encadrements et des chaînages d'angle
- . d'éviter la modification des ouvertures existantes sur les façades ordonnancées (ne pas élargir les fenêtres)
- . de conserver tous les éléments annexes, menuiserie bois, volet, grille de protection, balcon.
- . lorsqu'il y a modification des façades, de reconstituer la façade avec les matériaux d'origine, et notamment lors de la suppression des devantures commerciales
- . lorsque le commerce du rez-de-chaussée a disparu, de reconstituer le rythme et les dimensions des ouvertures en s'inspirant du 1er étage.



. Fermes et bâtiments agricoles



Les fermes et leurs annexes ont été conçues suivant un mode fonctionnel où chaque façade a sa particularité et s'inscrit dans un ensemble qui doit conserver sa cohérence.

Une exigence particulière doit donc être observée lors de la modification de ces façades.

. Si une façade doit être modifiée, elle devra être repensée dans sa globalité suivant la nouvelle fonction qui lui sera attribuée en conservant les ouvertures déjà existantes

. Les nouvelles ouvertures se feront de préférence sur les façades sur la cour, sans modifier les ouvertures existantes et en respectant leurs proportions. Ces nouvelles ouvertures devront avoir dans la mesure du possible de petites dimensions pour conserver le caractère architectural de ces façades.

. Le porche de la grange sera conservé mais la porte pourra être remplacée. Son traitement devra être approprié à sa nouvelle fonction.

. Tous les éléments de modénatures doivent être conservés et reconstitués sur les façades modifiées (encadrement de fenêtre, corniche de sous toiture, chaînage d'angle ...).

La mise en œuvre des modifications doit être réalisée avec des matériaux traditionnels de préférence ou avec des matériaux de substitution.

. Les caractéristiques des toitures doivent être conservées : cheminées, lucarnes, auvent, basse goutte

. La création de lucarnes sur les grands toits des fermes à grange attenante doit être évitée. On lui préférera la mise en place de petits châssis de toit ou la création d'ouverture en attique.

